

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

Point 1 de l'ordre du jour

CX/CAC 25/48/1
Août 2025

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Quarante-huitième session

Siège de la FAO, Rome (Italie)

10-14 novembre 2025

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point	Objet	Document
1	Adoption de l'ordre du jour et méthodes de travail pour la session ¹	CX/CAC 25/48/1
2	Rapport du Président sur les 88 ^e et 89 ^e sessions du Comité exécutif	REP25/EXEC1 REP25/EXEC2
3	Modifications à apporter au <i>Manuel de procédure du Codex</i>	CX/CAC 25/48/2
4	Travaux d'établissement de normes des comités du Codex (adoption, révocation et suspension)	
4.1	Comité du Codex sur les fruits et légumes frais (CCFFV)	CX/CAC 25/48/3
	Observations	CX/CAC 25/48/3 Add. 1
4.2	Comité du Codex sur les additifs alimentaires (CCFA)	CX/CAC 25/48/4
	Observations	CX/CAC 25/48/4 Add.1
4.3	Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage (CCMAS)	CX/CAC 25/48/5
	Observations	CX/CAC 25/48/5 Add.1
4.4	Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments (CCCF)	CX/CAC 25/48/6
	Observations	CX/CAC 25/48/6 Add. 1
4.5	Comité du Codex sur les résidus de pesticides (CCPR)	CX/CAC 25/48/7
	Observations	CX/CAC 25/48/7 Add. 1
4.6	Comité du Codex sur les épices et les herbes culinaires (CCSCH)	CX/CAC 25/48/8
	Observations	CX/CAC 25/48/8 Add. 1
4.7	Comités FAO/OMS de coordination	CX/CAC 25/48/9

¹ Se référer à l'annexe I concernant les méthodes de travail pour la 48^e session de la Commission du Codex Alimentarius.

Point	Objet	Document
	Observations	CX/CAC 25/48/9 Add. 1
5	Propositions de nouveaux travaux	CX/CAC 25/48/10
6	Modifications à apporter aux textes du Codex proposées par le secrétariat du Codex	CX/CAC 25/48/11
7	Autres questions relatives à des organes subsidiaires du Codex	
7.1	Comités du Codex	CX/CAC 25/48/12
7.2	Rapports des comités FAO/OMS de coordination	REP25/AFRICA REP25/NASWP REP25/ASIA REP25/NE
8	Plan stratégique du Codex pour 2026-2031 – Cadre de suivi	CX/CAC 25/48/13
	Observations	CX/CAC 25/48/13 Add. 1
9	Questions financières et budgétaires relatives au Codex	CX/CAC 25/48/14
10	Questions émanant de la FAO et de l'OMS	CX/CAC 25/48/15
11	Élection du président, des vice-présidents et des membres du Comité exécutif élus sur une base géographique	CX/CAC 25/48/16
12	Nomination des coordonnateurs	CX/CAC 25/48/17
13	Désignation des pays chargés de la nomination des présidents des organes subsidiaires du Codex	CX/CAC 25/48/18
14	Autres questions	
15	Adoption du rapport	

MÉTHODES DE TRAVAIL POUR LA 48^E SESSION DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

1. Les membres de la Commission du Codex Alimentarius (ci-après «la Commission») seront invités à approuver les procédures décrites ci-après au titre du point 1 de l'ordre du jour («Adoption de l'ordre du jour») de la 48^e session de la Commission.
2. Ces procédures tiennent compte de la méthode de travail établie pour les trois dernières sessions de la Commission.
3. Le rapport de la 48^e session de la Commission fera état du consensus obtenu au sein de la Commission au sujet des modalités de la session qui sont exposées ci-après, dans la section intitulée «Conduite des débats».

Conduite des débats

4. La 48^e session de la Commission sera organisée selon des modalités hybrides, c'est-à-dire que certains participants y assisteront en présentiel dans la Salle Plénière, au siège de la FAO, à Rome, et que d'autres y prendront part en ligne, au moyen de la plateforme de visioconférence Zoom. La séance plénière sera retransmise en direct sur la plateforme de webdiffusion de la FAO.
5. Les membres et les observateurs seront autorisés à présenter à distance des interventions orales sur tous les points de l'ordre du jour de la 48^e session de la Commission: le but est d'offrir davantage de souplesse pour la participation, conformément aux demandes formulées par les membres et, partant, de réduire la taille des délégations, et de renforcer la transparence et l'inclusivité.
6. Les membres et les observateurs qui assisteront en ligne à la réunion disposeront de la même facilité d'accès et des mêmes possibilités sur la plateforme en ligne. Cependant, seules les délégations participant en présentiel à la séance plénière seront autorisées à voter. Tous les membres doivent donc veiller à ce qu'au moins un de leurs délégués assiste en présentiel pour participer à toutes les prises de décision de la Commission, quelle qu'en soit la modalité.
7. La participation à distance sera possible sur la plateforme de visioconférence Zoom et les instructions seront transmises aux membres et observateurs qui auront indiqué lors de leur inscription leur souhait de participer en ligne. Les interventions via Zoom seront diffusées dans la salle de réunion, afin que toutes les personnes participant à la 48^e session de la Commission, en présentiel ou en ligne, puissent se voir et s'entendre.
8. Toutes les interventions devront être prononcées par les chefs de délégation. S'ils participent à distance, ils devront demander la parole en activant la fonction «Raise hand» (lever la main) de la plateforme Zoom. Les chefs de délégation souhaitant prendre la parole à distance seront inscrits directement sur la liste des orateurs de la présidence par le secrétariat du Codex.
9. Les observateurs peuvent choisir de participer en présentiel ou à distance, ou les deux.

Autres questions

10. Tous les documents établis pour la session sont élaborés et téléchargés sur la page web du Codex par le secrétariat, conformément à l'usage, dans les six langues officielles des Nations Unies. Le calendrier provisoire est publié sur la page web de la 48^e session de la Commission.
11. Les interventions des membres et observateurs seront limitées à deux minutes, et la présidence sera chargée de faire respecter ces contraintes de temps.
12. Les membres auront normalement la parole avant les observateurs, dans l'ordre dans lequel ils l'auront demandée.
13. Les horaires figurant dans le calendrier de la 48^e session de la Commission correspondent à l'heure d'Europe centrale (UTC+1), fuseau horaire du lieu de réunion. Les réunions du matin auront lieu de 10 heures à 13 heures, et celles de l'après-midi de 15 heures à 18 heures. Si nécessaire, une séance sera organisée en soirée le mercredi 12 novembre.
14. Des services d'interprétation simultanée seront assurés dans les six langues officielles des Nations Unies pendant toutes les séances plénaires de la 48^e session de la Commission.